



Toulon, le 9 juillet 2026

A Madame la Rectrice
de l'Académie de Nice
53 av Cap de Croix
06000 NICE

Objet : grille indiciaire des salaires pour les AEd en CDI

La CGT éduc'action de l'académie de Nice s'étonne de ne pas avoir vu paraître une grille indiciaire pour les AEd en CDI, alors que la circulaire du 17 septembre 2025 précisant le Cadre de gestion des personnels exerçant les missions d'assistants d'éducation (AEd) garantit que : « Conformément à l'article 7 du décret du 6 juin 2003, la rémunération des AEd bénéficiant d'un CDI fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans » et que « les modalités de réexamen de leur rémunération sont définies par les services académiques en concertation avec les organisations syndicales siégeant en comité social d'administration académique. »

La possibilité de signer un CDI pour les personnels AEd a été définie par le décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003. Or nous sommes en 2026 et certains AEd ont signé leur CDI depuis 4 ans.

C'est pourquoi la CGT éduc'action de l'académie de Nice propose la grille indiciaire suivante pour les salaires des personnels AEd en CDI. Nous demandons qu'elle soit appliquée au plus vite à partir de la rentrée prochaine :

Échelon	Durée en années	Indice majoré
1	3	380
2	3	395
3	3	405
4	3	415
5	3	425
6	3	435
7	3	445
8	3	455
9	3	465
10	3	475
11	3	485

Cette grille prend en compte l'arrêté du 6 juin 2003 modifié fixant le montant de la rémunération des AEd qui précise que du fait « de leur expérience professionnelle [...] les AEd recrutés en CDI sont rémunérés à un indice brut supérieur » à celui des AEd en CDD.

La CGT éducation de l'académie de Nice estime que les collègues AEd en CDI, en attendant un statut de fonctionnaire, méritent une revalorisation automatique tous les 3 ans, qui ne soit pas corrélée avec l'entretien professionnel.

La CGT éducation de l'académie de Nice a tenu compte de la revalorisation du salaire minimum dans ses calculs.

En attendant que vous puissiez rétablir dans leurs droits ces personnels précaires,

Veillez recevoir, Mme la Rectrice, nos respectueuses salutations syndicales.

Olivier GERARD
Secrétaire Académique de la CGT Educ'Action